

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU PLAN
CONJOINT DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA MAURICIE
TENUE AU RESTAURANT LA PORTE DE LA MAURICIE DE YAMACHICHE**

LE 27 AVRIL 2023 À 13 h 10

Personnes présentes : 38

1.- MOT DE BIENVENUE DU PRÉSIDENT

Monsieur Laurier Mongrain souhaite la bienvenue aux producteurs et fait la lecture du mot du président qui se retrouve à la page 17 du rapport annuel. Il procède à l'ouverture de la réunion à 13 h 10.

2.- OUVERTURE DE LA RÉUNION

***Résolution # 2023-04-27-1693
Ouverture de l'assemblée***

Sur proposition de monsieur Mario Lapolice, secondée par monsieur Jean-Luc Fafard, l'assemblée est ouverte à 13 h 10.

3.- LECTURE ET ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Monsieur Laurier Mongrain procède à la lecture de l'ordre du jour.

1. Mot de bienvenue par le président
2. Ouverture de la réunion
3. Lecture et adoption de l'avis de convocation
4. Lecture et adoption des procédures d'assemblée
5. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour
6. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint du 28 avril 2022
7. Lecture et adoption du rapport d'activités 2022
8. Lecture et adoption du rapport financier 2022
9. Ratification des gestes du conseil d'administration
10. Divers
11. Levée de l'assemblée

***Résolution # 2023-04-27-1694
Acceptation du projet de l'avis de convocation***

Sur proposition de monsieur Luc Champagne, secondée par monsieur Alain Thibodeau, l'avis de convocation est accepté en laissant le « Divers » ouvert.

4.- **LECTURE ET ADOPTION DES PROCÉDURES D'ASSEMBLÉE**

Monsieur Leblond demande s'il fait une lecture intégrale des procédures d'assemblée.

Résolution # 2023-04-27-1695
Lecture et adoption des procédures d'assemblée

Sur proposition de monsieur Luc Champagne, secondée par monsieur Mario Lapolice et de façon unanime, les procédures d'assemblées sont acceptées sans lecture.

5.- **LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR**

Monsieur Leblond fait la lecture de l'ordre du jour.

Résolution # 2023-04-27-1696
Lecture et adoption du projet du jour

Sur proposition de monsieur Jean-Pierre Simard, secondée par monsieur Alain Dessureault, le projet d'ordre du jour est accepté.

6.- **LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU PLAN CONJOINT DU 28 AVRIL 2022**

Monsieur Leblond demande s'il fait une lecture en diagonale du procès-verbal. Les producteurs répondent de façon affirmative. Monsieur Leblond en fait la lecture immédiatement.

Résolution # 2023-04-27-1697
Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du
Plan conjoint du 28 avril 2022

Sur proposition de monsieur Jean-Pierre Simard, secondée par monsieur Luc Champagne, le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint du 28 avril 2022 est accepté, tel que rédigé.

7.- **LECTURE ET ADOPTION DU RAPPORT DES ACTIVITÉS 2022**

Monsieur Ghislain Leblond présente le rapport des activités qui se trouve dans le rapport annuel aux pages 21 à 31.

Quelques questions sont posées sur la mise en marché du bois ainsi que sur l'utilité des crédits carbone pour les producteurs.

Résolution # 2023-04-27-1698
Adoption du rapport des activités 2022

Sur proposition de monsieur Jean-Luc Fafard, secondée par monsieur François Douville, le rapport des activités 2022 est accepté.

8.- LECTURE ET ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER 2022

Monsieur Laurier Mongrain invite madame Karine Gravel à venir présenter les états financiers du Syndicat.

Madame Gravel présente les états financiers du Syndicat au 31 décembre 2022.

Résolution # 2023-04-27-1699
Adoption du rapport financier 2022

Sur proposition de monsieur André Saulnier, secondée par monsieur Luc Champagne, le rapport financier 2022 est accepté.

Monsieur Mongrain remercie madame Gravel pour sa présentation.

9.- RATIFICATION DES GESTES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Mongrain demande une résolution pour la ratification des gestes des administrateurs au cours de l'année 2022.

Résolution # 2023-04-27-1700
Ratification des gestes du conseil d'administration

Sur proposition de monsieur Mario Lapolice, secondée de monsieur Alain Thibodeau et de façon unanime, les gestes du conseil d'administration pour l'année 2022 sont ratifiés.

10- DIVERS

Un producteur demande pourquoi les prix du bois sont différents au niveau de la région de la Mauricie versus celle de Lanaudière.

Monsieur Leblond mentionne que la différence provient de la distance de transport. Il rappelle qu'il avait été convenu, lors de l'annexion de la région de Lanaudière dans le Plan conjoint de la Mauricie que le travail serait fait afin qu'un jour, tous les producteurs reçoivent le même prix, mais cela ne doit pas se faire au détriment des producteurs de la Mauricie. Au niveau du bois de sciage, comme les producteurs de Lanaudière sont plus proches de l'usine de Crête que les producteurs de la Mauricie, les producteurs de Lanaudière ont un prix plus élevé pour leur bois.

11.- **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Résolution # 2023-04-27-1701
Levée de la réunion

Sur proposition de monsieur Jean-Denis Toupin, secondée par monsieur Mario Lapolice, la réunion est levée à 14 h.

Laurier Mongrain
Président

Ghislain Leblond
Secrétaire



- Est accepté tel que rédigé
- Est accepté tel que modifié